Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_011-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 mars, à 18H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Arrivée de
Vincent GUICHON au bordereau N°2

Absents :
Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 24/02/2026
Gilbert PROVOST donne pouvoir à Marc LE CHENADEC, en date du 02/03/2026
Stéphanie GUILLAS donne pouvoir à Christiane RUHLMANN, en date du 04/03/2026
Sophie TAVERSON donne pouvoir à Philippe MAIRE, en date du 02/03/2026
Annie EHANNO donne pouvoir à André ALLIO, en date du 03/03/2026
Shakouna DIQUELOU donne pouvoir à Christine LE CADRE à compter du bordereau N°7, en date du 05/03/2026

Date de convocation : 25/02/2026 **Date d'affichage convocation** : 26/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/03/2026

Mme Dominique LE JALLÉ a été désignée **secrétaire de séance.**

Délibération 2026 03 011
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 février 2026, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- pour les besoins du recrutement du DGA suite à départ au terme du CDD : création d'un poste sur le cadre d'emplois de rédacteur et d'attaché à temps complet ;
- suite à stagiairisation de la responsable action culturelle : création d'un poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet et suppression du poste sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet qui n'a plus lieu d'être suite à départ de l'agent

Corrections à opérer sur le tableau des effectifs :

- suite à la réforme de 2019 ayant abouti au reclassement de la catégorie B à la catégorie A des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, 3 agents de la collectivité étaient passés en A. Cette intégration s'est faite en deux temps au 01.02.2019 puis au 01.01.2021. Il convient que ces 3 agents soient tous mis sur le grade d'éducateur de jeunes enfants (temps complet)
- il convient de créer les postes d'auxiliaire de puériculture de classes supérieure et normales (poste à temps complet) et de supprimer les postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe et 2ème classe (Décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021).

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_011-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le nouveau tableau des effectifs qui demeurera annexé à la présente délibération *(Annexe)*.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Dominique LE JALLÉ
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)